

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 ^{er} Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle	66,00 €
avec la propriété industrielle	109,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle	79,00 €
avec la propriété industrielle	130,00 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle	97,00 €
avec la propriété industrielle	159,00 €
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule.....	50,70 €

INSERTIONS LÉGALES

la ligne hors taxe :	
Greffe Général - Parquet Général, Associations	
(constitutions, modifications, dissolutions)	7,40 €
Gérances libres, locations gérances.....	7,90 €
Commerces (cessions, etc...).....	8,25 €
Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées,	
avis financiers, etc...)	8,60 €

SOMMAIRE

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 1.551 du 25 février 2008 portant nomination et titularisation d'une Sténodactylographe dans les établissements d'enseignement (p. 711).

Ordonnance Souveraine n° 1.552 du 25 février 2008 portant nomination et titularisation d'une Sténodactylographe à la Direction des Services Fiscaux (p. 711).

Ordonnance Souveraine n° 1.615 du 14 avril 2008 modifiant l'article 2 de l'ordonnance souveraine n° 8.001 du 9 mai 1984, modifiée, portant classification des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger (p. 711).

Ordonnance Souveraine n° 1.616 du 14 avril 2008 portant nomination et titularisation d'une Secrétaire-sténodactylographe à la Direction du Contrôle des Concessions et des Télécommunications (p. 712).

Ordonnance Souveraine n° 1.618 du 15 avril 2008 portant nomination d'un Adjoint à l'Administrateur des Domaines (p. 712).

Ordonnance Souveraine n° 1.619 du 15 avril 2008 portant nomination et titularisation d'un Chef de Section à la Direction des Affaires Internationales (p. 713).

Ordonnance Souveraine n° 1.620 du 15 avril 2008 portant nomination d'un Ouvrier Polyvalent à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines (p. 713).

Ordonnance Souveraine n° 1.621 du 15 avril 2008 portant modification de l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État (p. 714).

Ordonnance Souveraine n° 1.622 du 25 avril 2008 portant élévation à la dignité de Grand-Croix dans l'Ordre de Saint-Charles (p. 714).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2008-201 du 17 avril 2008 portant nomination d'un Agent de police stagiaire (p. 715).

Arrêté Ministériel n° 2008-202 du 17 avril 2008 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «S.A.M. MOULINS 700», au capital de 160.000 € (p. 715).

Arrêté Ministériel n° 2008-203 du 17 avril 2008 autorisant un virement de crédit (p. 716).

Arrêté Ministériel n° 2008-204 du 17 avril 2008 fixant les montants maximums mensuels de l'allocation adulte handicapé et des allocations mineur handicapé versées par l'Office de Protection Sociale (p. 716).

Arrêté Ministériel n° 2008-205 du 17 avril 2008 autorisant un chirurgien-dentiste à exercer son art en qualité de gérant (p. 717).

Arrêté Ministériel n° 2008-206 du 21 avril 2008 portant fixation du prix de vente des produits du tabac (p. 717).

Arrêté Ministériel n° 2008-207 du 21 avril 2008 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'une hôtesse d'accueil au Stade Louis II (p. 719).

Erratum à l'arrêté ministériel n° 2008-185 du 1^{er} avril 2008 relatif au traitements automatisés d'informations nominatives mis en œuvre par les personnes morales de droit public, publié au Journal de Monaco du 4 avril 2008 (p. 719).

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté Municipal n° 2008-1381 du 16 avril 2008 portant création et règlement intérieur du cimetière animalier (p. 720).

Arrêté Municipal n° 2008-1382 du 17 avril 2008 portant fixation des tarifs 2008 des concessions du cimetière animalier (p. 720).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions» et en langue anglaise «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» (p. 721).

Secrétariat Général.

Médaille du Travail - Année 2008 (p. 721).

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

Avis de recrutement n° 2008-66 d'un Peintre au Service des Bâtiments Domaniaux (p. 721).

Avis de recrutement n° 2008-67 d'un Administrateur Juridique à la Commission de Contrôle des Informations Nominatives (p. 721).

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

Administration des Domaines.

Mise en location d'un local à usage commercial lot n° 25 dans l'immeuble «Les Iris», 25, rue de la Turbie à Monaco. (p. 722).

Mise en location d'un local à usage commercial lot n° 28 dans l'immeuble «Les Iris», 25, rue de la Turbie à Monaco (p. 722).

Office des Emissions de Timbres-Poste.

Mise en vente de nouvelles valeurs (p. 722).

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

Centre Hospitalier Princesse Grace.

Avis de concours externe sur titres d'accès au grade d'Ingénieur Hospitalier - Branche Informatique - Responsable Support et Sécurité du Système d'Information (p. 723).

Avis de concours externe sur titres d'accès au grade d'Ingénieur Hospitalier - Branche recherche clinique en vue de pourvoir un poste d'Attaché de recherche clinique (p. 723).

Avis de concours externe sur titres d'accès au grade d'Ingénieur Hospitalier - Branche Informatique - Responsable d'applications du Système d'Information (p. 723).

Erratum au Centre Hospitalier Princesse Grace, relatif aux nouveaux tarifs, publié au Journal de Monaco du 18 avril 2008 (p. 724).

DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Appel à candidature d'un Volontaire International de Monaco - animateur locomotion, sport et formation professionnelle dans un établissement pour enfants déficients visuels à Fianarantsoa (Madagascar) (p. 724).

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Communiqué relatif à l'examen d'admission au stage en vue de l'exercice de la profession d'Avocat (p. 725).

MAIRIE

Avis de vacance d'emploi n° 2008-033 d'un emploi de Veilleur de nuit suppléant dans les établissements Communaux (p. 725).

INFORMATIONS (p. 725).

INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES (p. 727 à 742).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 1.551 du 25 février 2008 portant nomination et titularisation d'une Sténodactylographe dans les établissements d'enseignement.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 28 mars 2007 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Sophie DUMOULIN, épouse LE JUSTE, est nommée dans l'emploi de Sténodactylographe dans les établissements d'enseignement et titularisée dans le grade correspondant, à compter du 20 mars 2007.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-cinq février deux mille huit.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 1.552 du 25 février 2008 portant nomination et titularisation d'une Sténodactylographe à la Direction des Services Fiscaux.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 janvier 2008 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mlle Marine RATTI est nommée dans l'emploi de Sténodactylographe à la Direction des Services Fiscaux et titularisée dans le grade correspondant.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-cinq février deux mille huit.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 1.615 du 14 avril 2008 modifiant l'article 2 de l'ordonnance souveraine n° 8.001 du 9 mai 1984, modifiée, portant classification des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution;

Vu l'ordonnance du 7 mars 1878, modifiée, et l'ordonnance souveraine n° 862 du 9 décembre 1953, portant organisation des Consulats;

Vu l'ordonnance souveraine n° 8.001 du 9 mai 1984, modifiée, portant classification des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger;

Avons Ordonné et Ordonnons :

L'article 2 de l'ordonnance souveraine n° 8.001 du 9 mai 1984, modifiée, susvisée, est modifié ainsi qu'il suit :

.....

- Pologne : Varsovie;

.....

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatorze avril deux mille huit.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 1.616 du 14 avril 2008 portant nomination et titularisation d'une Secrétaire-sténodactylographe à la Direction du Contrôle des Concessions et des Télécommunications.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-004 du 26 janvier 2007 plaçant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de détachement;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 5 décembre 2007 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Catherine FAURE, épouse CAZORLA, Secrétaire-comptable dans les Services Communaux, placée en position de détachement auprès de la Direction du Contrôle des Concessions et des Télécommunications depuis le 15 février 2007, est nommée et titularisée en qualité de Secrétaire-sténodactylographe au sein de cette même direction, à compter du 15 février 2008.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatorze avril deux mille huit.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 1.618 du 15 avril 2008 portant nomination d'un Adjoint à l'Administrateur des Domaines.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée;

Vu Notre ordonnance n° 1.469 du 7 janvier 2008 portant nominations de fonctionnaires au sein de la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 avril 2008 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Jean BERNASCONI, Chef de Division à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité, est nommé en qualité d'Adjoint à l'Administrateur des Domaines.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quinze avril deux mille huit.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 1.619 du 15 avril 2008 portant nomination et titularisation d'un Chef de Section à la Direction des Affaires Internationales.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée;

Vu Notre ordonnance n° 1.012 du 28 février 2007 portant nomination d'un Administrateur à la Direction des Affaires Internationales;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 avril 2008 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mlle Cindy FILIPPI, Administrateur à la Direction des Affaires Internationales, est nommée en qualité

de Chef de Section au sein de cette même Direction et titularisée dans le grade correspondant.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quinze avril deux mille huit.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 1.620 du 15 avril 2008 portant nomination d'un Ouvrier Polyvalent à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée;

Vu Notre ordonnance n° 1.378 du 31 octobre 2007 portant nomination et titularisation d'un Contrôleur Aérien Elève au Service de l'Aviation Civile;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 avril 2008 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Stéphane CLERC, Contrôleur Aérien Elève au Service de l'Aviation Civile, est nommé en qualité d'Ouvrier Polyvalent à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quinze avril deux mille huit.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 1.621 du 15 avril 2008 portant modification de l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 10 avril 2008 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

L'article 24 de l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée, est modifié comme suit :

«Des autorisations exceptionnelles d'absence peuvent être, sur leur demande, accordées aux fonctionnaires pour leur permettre :

1° d'accomplir des devoirs légaux, de remplir certaines obligations de famille, de prendre soin d'un enfant nouveau-né, ou, en cas de maladie d'un enfant à charge, de demeurer auprès de lui ;

2° d'exercer les fonctions publiques qu'implique le mandat de membre du Conseil National, du Conseil Communal ou du Conseil Economique ;

3° de remplir, à Monaco, un mandat syndical ;

4° de poursuivre des études susceptibles de parfaire des connaissances utiles à l'exercice d'une fonction publique ;

5° d'accomplir, au titre de la Coopération Internationale, une mission de volontariat civil ».

ART. 2.

Il est inséré dans l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée, un article 28-1 ainsi rédigé :

«Les autorisations exceptionnelles d'absence visées au chiffre 5° de l'article 24 sont accordées, après avis des Chefs de Service et de Département par le Ministre d'État. L'autorisation fixe les conditions dans lesquelles la mission de volontariat a lieu ».

ART. 3.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais de Monaco, le quinze avril deux mille huit.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 1.622 du 25 avril 2008 portant élévation à la dignité de Grand-Croix dans l'Ordre de Saint-Charles.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 15 mars 1858 portant création de l'Ordre de Saint-Charles, modifiée par l'ordonnance du 16 janvier 1863 ;

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1863 fixant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 125 du 23 avril 1923 concernant les insignes de l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 826 du 2 novembre 1953 portant modification de l'article 5, paragraphe 2, de l'ordonnance du 16 janvier 1863 relative à l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.716 du 23 décembre 1966, modifiant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

S.E. M. Nicolas SARKOZY, Président de la République française, est élevé à la dignité de Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-cinq avril deux mille huit.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2008-201 du 17 avril 2008 portant nomination d'un Agent de Police stagiaire.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 avril 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Laurent BOISDENGGHIEN est nommé Agent de Police stagiaire à la Direction de la Sûreté Publique, à compter du 29 janvier 2008.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-sept avril deux mille huit.

*Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.*

Arrêté Ministériel n° 2008-202 du 17 avril 2008 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «S.A.M. MOULINS 700», au capital de 160.000 €.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «S.A.M. MOULINS 700» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 7 janvier 2008;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 avril 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

sont autorisées les modifications de :

- l'article 6 des statuts (forme des actions – restriction au transfert des actions);

- l'article 9 des statuts (action de garantie);

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 janvier 2008.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942 susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-sept avril deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-203 du 17 avril 2008 autorisant un virement de crédit.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 et notamment son article 72;

Vu la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de Budget;

Vu la loi n° 1.342 du 21 décembre 2007 portant fixation du Budget général primitif de l'exercice 2008;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 avril 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est annulé sur le Budget de l'exercice 2008 le crédit suivant :

Section III. – Moyens des Services :

F) Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme :

Chapitre 87 - Aviation Civile

Article 387.040 – Achat & entretien matériel

Sous-article 387.352 – Achat kérosène..... 85.000 €

ART. 2.

Est ouvert, sur le Budget de l'exercice 2008, le crédit suivant :

Section III. – Moyens des Services :

F) Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme :

Chapitre 85 – Service des Titres de Circulation :

Article 385.030 – Frais de fonctionnement

Sous-article 385.364 – Fournitures techniques..... 85.000 €

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie et le Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel de Gouvernement, le dix-sept avril deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-204 du 17 avril 2008 fixant les montants maximums mensuels de l'allocation adulte handicapé et des allocations mineur handicapé versées par l'Office de Protection Sociale.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics;

Vu la loi n° 1.279 du 29 décembre 2003 modifiant certaines dispositions de la loi n° 335 du 19 décembre 1941 portant création d'un Office d'Assistance Sociale;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.509 du 1^{er} mars 1966 créant une Direction de l'Action Sanitaire et Sociale;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.091 du 31 octobre 2001 relative à l'action sociale en faveur des personnes handicapées;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 avril 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les montants maximums mensuels de l'allocation adulte handicapé et des allocations mineur handicapé versées par l'Office de Protection Sociale au 1^{er} janvier 2008 sont les suivants :

Allocation adulte handicapé :	
(différentielle)	1.030 euros.
Allocations mineur handicapé :	
(forfaitaires)	
- allocation d'éducation spéciale :	148 euros
- allocation complémentaire 1 ^{re} catégorie :	228 euros
- allocation complémentaire 2 ^{me} catégorie :	658 euros.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-sept avril deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-205 du 17 avril 2008 autorisant un Chirurgien-dentiste à exercer son art en qualité de gérant.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'ordonnance du 29 mai 1894 sur les professions de médecin, chirurgien, dentiste, sage-femme et herboriste, modifiée;

Vu la loi n° 249 du 24 juillet 1938 portant réglementation de l'exercice de l'art dentaire dans la Principauté, modifiée;

Vu la requête formulée par le Docteur Thomas BLANCHI, Chirurgien-dentiste;

Vu l'avis émis par le Conseil du Collège des Chirurgiens-dentistes;

Vu l'avis émis par la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 avril 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le Docteur Chantal BITTON, Chirurgien-dentiste, est autorisée à exercer son art en qualité de gérant du cabinet dentaire du Docteur Thomas BLANCHI, sis 37, boulevard des Moulins, du 1^{er} juin 2008 jusqu'au 1^{er} septembre 2011.

ART. 2.

L'arrêté ministériel n° 2007-12 du 12 janvier 2007 autorisant le Docteur Chantal BITTON à exercer en qualité d'assistant-opérateur au cabinet du Dr Thomas BLANCHI est abrogé.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-sept avril deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-206 du 21 avril 2008 portant fixation du prix de vente des produits du tabac.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.039 du 19 août 1963, rendant exécutoire à Monaco la Convention du Voisinage franco-monégasque signée le 18 mai 1963;

Vu l'article 19 - Titre III - de la Convention considérant que les dispositions à prendre doivent nécessairement sortir leur plein effet avant même leur publication au «Journal de Monaco» que dès lors elles présentent le caractère d'urgence visé au 2^{me} alinéa de l'article 2 de la loi n° 884 du 29 mai 1970;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 avril 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le prix de vente de certaines catégories de tabacs fabriqués est fixé à compter du 7 avril 2008 ainsi que prévu dans l'annexe du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-et-un avril deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Annexe à l'arrêté ministériel n° 2008-206 du 21 avril 2008
Tableau du prix de vente des produits du tabac

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTÉ DE MONACO			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 7 avril 2008	
	En Euros			
	Unité	Conditionnement	Unité	Conditionnement
Fournisseur :				
Régie Monégasque des Tabacs et Allumettes 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 - MONACO				
CIGARETTES				
DAVIDOFF MENTHOL EN 20 (ANCIENNEMENT DAVIDOFF CLASSIC MENTHOL EN 20)		5,50	SANS CHANGEMENT	
CIGARILLOS				
DANNEMANN MINI MOODS EN 10		NOUVEAU PRODUIT		2,90
CIGARES				
BELRIVE MEDIUM FILLER N°1 TUBOS EN 10 (fagot)		NOUVEAU PRODUIT	3,40	34,00
BELRIVE MEDIUM FILLER N°2 TUBOS EN 10 (fagot)		NOUVEAU PRODUIT	2,90	29,00
BELRIVE MEDIUM FILLER N°3 TUBOS EN 10 (fagot)		NOUVEAU PRODUIT	1,80	18,00
DAVIDOFF ASSORT. ROBUSTO EN COFFRET DE 5		NOUVEAU PRODUIT		72,00
WINSTON CHURCHILL BLENHEIM EN 25		NOUVEAU PRODUIT	20,00	500,00
WINSTON CHURCHILL CHEQUERS EN 25		NOUVEAU PRODUIT	11,50	287,50
WINSTON CHURCHILL N°10 EN 25		NOUVEAU PRODUIT	12,30	307,50
WINSTON CHURCHILL MARAKESH EN 25		NOUVEAU PRODUIT	14,50	362,50
BOLIVAR CORONAS EXTRA EN 25	6,60	165,00	6,90	172,50
BOLIVAR CORONAS GIGANTES en 50	12,70	635,00	12,80	640,00
COHIBA SIGLO VI tube en 3	23,00	69,00	24,00	72,00
CUMPAY CHURCHILL EN 25	7,00	175,00	7,20	180,00
CUMPAY CORONA EN 25	5,20	130,00	5,50	137,50
CUMPAY ROBUSTO EN 25	5,90	147,50	6,00	150,00
CUMPAY SHORT EN 20	5,00	100,00	5,20	104,00
FLOR DE SELVA PANETELA EN 25	4,20	105,00	4,40	110,00
FLOR DE SELVA PETIT CORONA EN 25	5,50	137,50	6,00	150,00
MONTECRISTO TUBOS EN 25	11,30	282,50	12,40	310,00
ROMEO Y JULIETA CHURCHILLS TUBOS EN 25	14,20	355,00	14,60	365,00
ROMEO Y JULIETA ROMEO N°3 (SOUS TUBE) EN 25	4,20	105,00	4,30	107,50
SELECCION PIRAMIDES EN 5		79,80		82,50
SELECCION ROBUSTOS EN 5		75,00		76,00
VILLA ZAMORANO CORONA EN 25	2,40	60,00	2,50	62,50
VILLA ZAMORANO ROBUSTO EN 25	2,90	72,50	3,00	75,00

Arrêté Ministériel n° 2008-207 du 21 avril 2008 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'une hôtesse d'accueil au Stade Louis II.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 avril 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours en vue du recrutement d'une Hôtesse d'accueil au Stade Louis II (catégorie C - indices majorés extrêmes 241/335).

ART. 2.

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- 1°) être de nationalité monégasque;
- 2°) posséder une formation s'établissant au niveau du B.E.P.;
- 3°) posséder des notions d'informatique et de tenue de caisse;
- 4°) être apte à s'exprimer en deux langues étrangères (anglais, italien, allemand ou espagnol);
- 5°) justifier d'une formation en matière de prévention incendie et/ou de secourisme;
- 6°) avoir une bonne présentation, s'exprimer correctement et avoir le sens des relations avec le public;
- 7°) être apte à assurer un service de jour, week-ends et jours fériés compris;
- 8°) justifier d'une expérience administrative d'au moins une année.

ART. 3.

Les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines, dans un délai de dix jours, à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur timbre;
- deux extraits de leur acte de naissance;

- un extrait du casier judiciaire;
- un certificat de nationalité;
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres et références.

ART. 5.

Le jury de concours sera composé comme suit :

- M. Franck TASCHINI, Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines, ou son représentant, Président;

- M. Didier GAMERDINGER, Directeur Général du Département de l'Intérieur;

- M. Richard MILANESIO, Directeur Général du Département de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme;

- Mme Marie-Cécile MORENO, Directeur du Stade Louis II;

- Mlle Lise BARELLI, représentant les fonctionnaires auprès de la Commission Paritaire compétente.

ART. 6.

Le recrutement du candidat retenu s'effectuera dans le cadre des dispositions de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée.

ART. 7.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-et-un avril deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Erratum à l'arrêté ministériel n° 2008-185 du 1^{er} avril 2008 relatif au traitements automatisés d'informations nominatives mis en œuvre par les personnes morales de droit public, publié au Journal de Monaco du 4 avril 2008.

Il fallait lire page 577 :

Direction des Services Fiscaux

- Gestion des procès verbaux et des fourrières (traitement mis en œuvre le 11/06/2001),

Au lieu de 04/06/2001

- Certificats de domicile (traitement mis en œuvre le 28/12/2000),

Au lieu de 28/12/2001

A la page 578 ne pas tenir compte :

- Publication foncière (traitement mis en œuvre le 01/12/2000).

Le reste sans changement.

Monaco, le 25 avril 2008.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté Municipal n° 2008-1381 du 16 avril 2008 portant création et règlement intérieur du cimetière animalier.

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée;

Vu l'ordonnance du 11 juillet 1909 sur la Police Municipale, modifiée;

Vu l'arrêté municipal du 4 juillet 1940;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Il est créé un cimetière animalier situé sur le Pont Cadre dans les Jardins de Fontvieille.

Le présent arrêté vaut règlement intérieur dudit cimetière animalier.

L'accès au public est libre, sous respect des dispositions du présent arrêté.

ART. 2.

Toute personne pénétrant dans le cimetière animalier devra se comporter avec décence et respecter l'environnement.

Il est expressément interdit :

- de pratiquer des jeux;
- de faire pénétrer des animaux même tenus en laisse, à l'exception des chiens guides d'aveugle;
- de dégrader et détériorer cet espace de quelque manière que ce soit;
- d'installer des monuments, des articles funéraires, des jouets, des emblèmes à caractère religieux ainsi que de déposer des fleurs, sous quelque forme que ce soit.

ART. 3.

L'Administration communale ne pourra être rendue responsable des vols qui pourraient être commis au préjudice des concessionnaires.

ART. 4.

La circulation des personnes admises à l'intérieur du cimetière animalier se fera uniquement à pied, à l'exception des personnes à mobilité réduite.

ART. 5.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ART. 6.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 16 avril 2008, a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 16 avril 2008.

*P/Le Maire,
L'Adjoint ff.,
Y. MALGHERINI.*

Arrêté Municipal n° 2008-1382 du 17 avril 2008 portant fixation des tarifs 2008 des concessions du cimetière animalier.

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée;

Vu l'arrêté municipal n° 2008-1381 du 16 avril 2008 portant création et règlement intérieur du cimetière animalier;

Vu la délibération du Conseil Communal en date du 22 juin 2007;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

Pour l'année 2008, les tarifs des concessions du cimetière animalier sont fixés comme suit :

- | | |
|---|----------|
| - vente d'une concession pour deux ans | 300,00 € |
| - renouvellement d'une concession pour deux ans | 150,00 € |

ART. 2.

Le Receveur Municipal et le Chef de Service du Domaine Communal - Commerce, Halles et Marchés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application des dispositions du présent arrêté, dont une ampliation, en date du 17 avril 2008, a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 17 avril 2008

P/Le Maire,
L'Adjoint f.f.,
Y. MALGHERINI.

AVIS ET COMMUNIQUÉS**MINISTÈRE D'ÉTAT**

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions» et en langue anglaise «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions».

Le public est informé qu'une nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions» est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 28,50 euros T.T.C.

La version en langue anglaise «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» est désormais disponible au Service du Journal de Monaco au prix unitaire de 55 euros T.T.C.

Secrétariat Général.

Médaille du Travail - Année 2008

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat fait savoir que les propositions d'attribution de la médaille du travail, en faveur des personnes remplissant les conditions requises par l'ordonnance souveraine du 6 décembre 1924, doivent lui être adressées au plus tard le 20 juin 2008.

Après cette date, aucune demande ne pourra être prise en considération.

Il est par ailleurs rappelé que la médaille de 2^{me} classe (bronze) ne peut être accordée qu'après vingt ans accomplis dans l'année en cours passées au service du même employeur public ou privé en Principauté de Monaco, après l'âge de 18 ans accomplis. La médaille de 1^{ère} classe (argent) peut être attribuée aux titulaires de la médaille de 2^{me} classe, trois ans au moins après l'attribution de celle-ci et s'ils comptent trente années au service du même employeur privé ou public en Principauté de Monaco, après l'âge de 18 ans accomplis.

Le formulaire de demande est disponible sur le site Internet du Gouvernement Princier : www.gouv.mc (rubrique Formulaires). Ce document doit être directement retourné par messagerie électronique dûment rempli et validé par l'employeur ou le responsable du personnel. A défaut de possibilité d'accéder à Internet, des exemplaires du formulaire peuvent également être retirés au Secrétariat Général du Ministère d'Etat - Place de la Visitation - 2^{me} étage, chaque jour entre 9 h 30/12 h 30 et 13 h 30/17 h 00, de même qu'au Centre d'Informations Administratives sis 23, avenue Prince Albert II de 9 h 00 à 17 h 00.

Le Secrétariat Général du Ministère d'Etat adressera, en retour, un accusé de réception au responsable de l'entreprise en charge du dossier confirmant la prise en compte des différentes demandes.

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

Avis de recrutement n° 2008-66 d'un Peintre au Service des Bâtiments Domaniaux.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Peintre au Service des Bâtiments Domaniaux pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 241/335.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- justifier de très bonnes références professionnelles en matière de réfection de peintures décoratives, fresques, faux bois, etc. ;
- être titulaire du permis de conduire de la catégorie «B» (véhicules légers).

Avis de recrutement n° 2008-67 d'un Administrateur Juridique à la Commission de Contrôle des Informations Nominatives.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Administrateur Juridique à la Commission de Contrôle des

Informations Nominatives, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 409/515.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau Baccalauréat + 4 dans le domaine du Droit;
- être Élève fonctionnaire titulaire ou, à défaut, posséder une expérience professionnelle d'au moins deux années dans le domaine de la protection des données personnelles ou des libertés publiques;
- maîtriser la langue anglaise;
- maîtriser l'outil informatique;
- de bonnes capacités de rédaction sont souhaitées.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront faire parvenir à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines – Stade Louis II – Entrée H – 1, avenue des Castelans – BP 672 – MC 98014 Monaco Cédex dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité;
- une copie des titres et références;
- un curriculum-vitae;
- une copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour pour les résidents en Principauté.

Les personnes ayant déjà fait acte de candidature au cours des six mois précédents n'ont pas l'obligation de fournir les documents susvisés, hormis la demande sur papier libre.

Les candidats devront également faire parvenir, à la même adresse et dans un bref délai, un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

Administration des Domaines.

Mise en location d'un local à usage commercial lot n° 25 dans l'immeuble «Les Iris», 25, rue de la Turbie à Monaco.

L'Administration des Domaines fait connaître qu'elle met en location, un local à usage commercial lot n° 25 sis au rez-de-chaussée sur

façade de l'immeuble «Les Iris», 25, rue de la Turbie d'une surface brute totale de 62.83 m² (commerce 50.33 m² + réserve à l'entresol de 12.50 m²).

Les personnes intéressées par l'attribution de ce local doivent retirer un dossier de candidature à l'Administration des Domaines 24, rue du Gabian et le retourner dûment complété avant le 15 mai 2008.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les dossiers devront être accompagnés d'une lettre de candidature et que toute candidature dont le dossier serait incomplet ne pourra être prise en considération.

Mise en location d'un local à usage commercial lot n° 28 dans l'immeuble «Les Iris», 25, rue de la Turbie à Monaco.

L'Administration des Domaines fait connaître qu'elle met en location, un local à usage commercial lot n° 28 sis au rez-de-chaussée sur façade de l'immeuble «Les Iris», 25, rue de la Turbie d'une surface brute totale de 73.77 m² (commerce 41.44 m² + réserve à l'entresol de 32.33 m²).

Les personnes intéressées par l'attribution de ce local doivent retirer un dossier de candidature à l'Administration des Domaines 24, rue du Gabian et le retourner dûment complété avant le 15 mai 2008.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les dossiers devront être accompagnés d'une lettre de candidature et que toute candidature dont le dossier serait incomplet ne pourra être prise en considération.

Office des Emissions de Timbres-Poste.

Mise en vente de nouvelles valeurs.

L'Office des Emissions de Timbres-Poste de Monaco procédera le 16 mai 2008 à la mise en vente des timbres commémoratifs ci-après désignés :

● **0.50 € - 52^e CONGRES DE L'INTERNATIONAL SKATING UNION**

● **0.88 € - FONDATION PRINCE ALBERT II DE MONACO**

Les timbres seront en vente au Musée des Timbres & des Monnaies, dans les bureaux de poste et les guichets philatéliques de la Principauté, auprès des négociants monégasques en philatélie ainsi que dans certains bureaux philatéliques français. Ils seront proposés à nos abonnés et clients, conjointement aux autres valeurs du programme philatélique de la deuxième partie 2008.

**DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ**

Centre Hospitalier Princesse Grace.

*Avis de concours externe sur titres d'accès au grade
d'Ingénieur Hospitalier - Branche Informatique -
Responsable Support et Sécurité du Système
d'Information.*

Le concours, comportant un examen du dossier et une épreuve orale, se déroulera le jeudi 5 juin 2008 à 14 heures.

Les candidats à ce concours devront faire parvenir leur candidature accompagnée d'un dossier comportant la description de leur parcours professionnel, leurs titres et diplômes, à la Direction des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Princesse Grace avant le mercredi 28 mai 2008, 18 heures, dernier délai, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats à ce concours devront satisfaire aux conditions suivantes :

- être âgé de 18 ans au moins et de 47 ans au plus;
- être titulaire d'un des titres ou diplômes suivants : diplôme d'ingénieur figurant sur la liste établie par la commission des titres d'ingénieur des écoles habilitées à délivrer ces diplômes.

Le Jury du concours sera composé comme suit :

- le Directeur du Centre Hospitalier Princesse Grace ou son représentant (Président);
- le Directeur des Ressources Humaines;
- le Directeur du Système d'Information et Organisation;
- un responsable du système d'information en fonction dans un établissement hospitalier du pays voisin;
- un formateur chargé de l'enseignement technique ou un enseignant de l'enseignement technique en fonction dans un lycée professionnel ou technique;
- un représentant des personnels désigné par les Commissions Paritaires.

Le recrutement du candidat s'effectuera dans le cadre des dispositions de l'ordonnance souveraine n° 7.464 du 28 juillet 1982 portant statut du personnel de service du Centre Hospitalier Princesse Grace.

*Avis de concours externe sur titres d'accès au grade
d'Ingénieur Hospitalier - Branche recherche clinique
en vue de pourvoir un poste d'Attaché de recherche
clinique.*

Le concours, comportant un examen du dossier et une épreuve orale, se déroulera le vendredi 6 juin 2008 à 9 heures.

Les candidats à ce concours devront faire parvenir leur candidature accompagnée d'un dossier comportant la description de leur parcours professionnel, leurs titres et diplômes, à la Direction des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Princesse Grace avant le jeudi 29 mai 2008, 18 heures, dernier délai, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats à ce concours devront satisfaire aux conditions suivantes :

- être âgé de 18 ans au moins et de 47 ans au plus;
- être titulaire d'un des titres ou diplômes suivants : diplôme d'ingénieur figurant sur la liste établie par la commission des titres d'ingénieur des écoles habilitées à délivrer ces diplômes.

Le Jury du concours sera composé comme suit :

- le Directeur du Centre Hospitalier Princesse Grace ou son représentant (Président);
- le Directeur des Ressources Humaines;
- le Directeur des Affaires Médicales;
- un médecin responsable d'un Département d'information médicale, en fonction dans un établissement hospitalier du pays voisin;
- un formateur chargé de l'enseignement technique ou un enseignant de l'enseignement technique en fonction dans un lycée professionnel ou technique;
- un représentant des personnels désigné par les Commissions Paritaires.

Le recrutement du candidat s'effectuera dans le cadre des dispositions de l'ordonnance souveraine n° 7.464 du 28 juillet 1982 portant statut du personnel de service du Centre Hospitalier Princesse Grace.

*Avis de concours externe sur titres d'accès au grade
d'Ingénieur Hospitalier - Branche Informatique -
Responsable d'Applications du Système d'Information.*

Le concours, comportant un examen du dossier et une épreuve orale, se déroulera le jeudi 5 juin 2008 à 9 heures.

Les candidats à ce concours devront faire parvenir leur candidature accompagnée d'un dossier comportant la description de leur parcours professionnel, leurs titres et diplômes, à la Direction des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Princesse Grace avant le mercredi 28 mai 2008, 18 heures, dernier délai, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats à ce concours devront satisfaire aux conditions suivantes :

- être âgé de 18 ans au moins et de 47 ans au plus;
- être titulaire d'un des titres ou diplômes suivants : diplôme d'ingénieur figurant sur la liste établie par la commission des titres d'ingénieur des écoles habilitées à délivrer ces diplômes.

Le Jury du concours sera composé comme suit :

- le Directeur du Centre Hospitalier Princesse Grace ou son représentant (Président);
- le Directeur des Ressources Humaines;
- le Directeur du Système d'Information et Organisation;
- un responsable du système d'information en fonction dans un établissement hospitalier du pays voisin;
- un formateur chargé de l'enseignement technique ou un enseignant de l'enseignement technique en fonction dans un lycée professionnel ou technique;
- un représentant des personnels désigné par les Commissions Paritaires.

Le recrutement du candidat s'effectuera dans le cadre des dispositions de l'ordonnance souveraine n° 7.464 du 28 juillet 1982 portant statut du personnel de service du Centre Hospitalier Princesse Grace.

Erratum au Centre Hospitalier Princesse Grace, relatif aux nouveaux tarifs, publié au Journal de Monaco du 18 avril 2008.

Il fallait lire page 682 :

Prix de la journée à compter du 1^{er} mars 2008 :

.....
Surveillance Cardiologie Libérale 637/03 677.83 €

Au lieu de :

Surveillance Cardiologie Libérale 637/03 1.941.91 €

Le reste sans changement.

Monaco, le 25 avril 2008.

**DÉPARTEMENT DES RELATIONS
EXTERIEURES**

Appel à candidature d'un Volontaire International de Monaco - animateur locomotion, sport et formation professionnelle dans un établissement pour enfants déficients visuels à Fianarantsoa (Madagascar).

La Direction de la Coopération Internationale recherche dans le cadre de son programme de Volontaires Internationaux de Monaco

(VIM) un animateur locomotion, sport et formation professionnelle qui intégrera l'équipe éducative pluridisciplinaire du centre EPHATA à Fianarantsoa qui accueille, éduque, scolarise et forme une quarantaine d'enfants et adolescents déficients visuels.

Le programme VIM consiste en l'envoi d'une jeune personne en mission humanitaire longue durée dans un pays en développement dans lequel intervient la Coopération Internationale monégasque.

Ce programme répond à un double objectif :

- proposer aux jeunes de Monaco une expérience en matière de Coopération Internationale au développement dans un cadre structuré et encadré;
- apporter une plus value aux partenaires et aux programmes de développement de Monaco dans les pays du Sud.

La mission consiste notamment à :

- assurer les cours de sport et gymnastique pour toutes les classes, de la maternelle au CM2;
- mettre en place une équipe de Tor Ball (jeu de ballon pour les déficients visuels) et assurer les entraînements;
- accompagner les séances d'apprentissage de la locomotion (déplacements avec ou sans la canne blanche) pour toutes les tranches d'âge;
- accompagner la mise en place d'ateliers pré-professionnels et rechercher des stages pour les jeunes;
- effectuer une initiation à la langue anglaise pour les enfants du cycle primaire.

CRITERES DE RECRUTEMENT

Les candidats devront répondre aux critères suivants :

- avoir minimum 21 ans et maximum 35 ans;
- être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou technique;
- avoir au moins une année d'expérience professionnelle;
- avoir des compétences en animation sociale auprès d'enfants et adolescents;
- disposer d'une expérience auprès des handicapés sensoriels;
- avoir de préférence une expérience de mission dans les pays du Sud;
- avoir de préférence une expérience dans l'enseignement;
- avoir de réelles capacités d'adaptation, le lieu de travail est situé dans une ville de moyenne importance à 8 heures de route de la capitale;

Le candidat retenu sera recruté pour une durée de deux ans et devra être disponible si possible au 1^{er} juin 2008.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est disponible sur le site www.cooperation-monaco.gouv.mc ou bien sur simple demande à la Direction de la Coopération Internationale, sis 9, rue Princesse Marie de Lorraine - 98000 Monaco.

ENVOI DU DOSSIER

Les candidats devront faire parvenir au Département des Relations Extérieures, Direction de la Coopération Internationale,

9, rue Princesse Marie de Lorraine – MC 98000 Monaco, dans un délai de 10 jours à compter de leur publication au Journal de Monaco un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;
- un dossier de candidature dûment rempli ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- une copie de diplômes ;
- une copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour pour les résidents en Principauté.

Les candidats devront également faire parvenir, à la même adresse et dans un bref délai, un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date.

Conformément à la loi, la priorité sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Communiqué relatif à l'examen d'admission au stage en vue de l'exercice de la profession d'avocat.

La Direction des Services Judiciaires fait connaître qu'un examen d'admission au stage en vue de l'exercice de la profession d'avocat tel que prévu par l'article 3 de la loi n° 1.047 du 28 juillet 1982 et par les articles 3 et suivants de l'ordonnance souveraine n° 8.089 du 17 septembre 1984, sera organisé au Palais de Justice au cours du 4ème trimestre de l'année 2008.

Un arrêté en ce sens sera publié en temps opportun au Journal de Monaco.

Les personnes remplissant les conditions légales qui souhaitent se présenter à cet examen sont priées de se manifester auprès du Secrétariat Général de la Direction des Services Judiciaires.

MAIRIE

Avis de vacance d'emploi n° 2008-033 d'un emploi de Veilleur de nuit suppléant dans les établissements Communaux.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un emploi de Veilleur de nuit suppléant sera vacant dans les établissements communaux pour la période comprise entre le 23 mai et le 19 décembre 2008 inclus.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de plus de 21 ans ;
- être apte à porter des charges lourdes ;
- avoir une bonne présentation, et avoir le sens des relations avec le public ;
- posséder une expérience en matière de surveillance et de gardiennage ;
- justifier éventuellement d'une formation en matière de prévention incendie ;
- être apte à assumer un service de nuit par rotation, les samedis, dimanches et jours fériés compris.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne l'avis de vacance visé ci-dessus, les candidats devront adresser au Secrétariat Général de la Mairie dans un délai de dix jours à compter de sa publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;
- un curriculum-vitae ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasques) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers.

Hôtel Hermitage – Limun Bar

Tous les jours, à partir de 16 h 30,
Animation musicale.

Port de Fontvieille

Tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,
Foire à la brocante.

Théâtre des Variétés

le 30 avril, à 20 h 30,
Concert de Jazz organisé par Monaco Jazz Chorus.

le 7 mai, à 20 h 30,
Concert organisé par l'Association Crescendo.

Théâtre Princesse Grace

jusqu'au 26 avril à 21 h, le 27 avril à 15 h,
Délit de fuites : une comédie de Jean-Claude Islert, Mise en scène de Jean-Luc Moreau avec Roland Giraud et Patrick Zard'.

le 8 avril, à 21 h,
Piaf une vie en rose et noire, écrite et racontée par Jacques Pessis chantée par Nathalie Lhermitte accompagnée par Aurélien Noël, mise en scène Rubia Matignon.

Salle des Princes du Grimaldi Forum

le 10 mai,
Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Lawrence Foster avec Jean-Yves Thibaudet, piano. Au programme : Franck, Saint-Saëns, Debussy et Rousset.

Grand Prix Historique

du 10 mai au 11 mai,
6^e Grand Prix Historique de Monaco.

*Expositions**Musée Océanographique*

Tous les jours, de 9 h 30 à 19 h,
Le Micro - Aquarium :
Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée.

Musée des Timbres et Monnaies

Exposition-vente sur 500 m² de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant jalonné les 50 ans de Règne du Prince Rainier III. Le Musée des Timbres et des Monnaies présente les collections philatéliques et numismatiques des Princes souverains, témoignage autant historique qu'artistique, technique et culturel de la souveraineté de la Principauté.

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h.

Maison de l'Amérique Latine

jusqu'au 10 mai, tous les jours de 15 h à 20 h, sauf dimanches et jours fériés,
«Adrien Marçais» : Artiste-Peintre français de style Symbolique Abstrait.

le 25 avril, à 19 h 30,

Conférence George Sand et Chopin «Les Amants de Majorque» par le Maître-Conférencier M. Charles Tinelli.

Congrès

Hôtel Fairmont Monte-Carlo
jusqu'au 25 avril,
Waters Conference.

du 27 au 30 avril,
Lighthouse.

Grimaldi Forum
jusqu'au 27 avril,
Salon Top Marques.
du 28 au 30 avril,
3rd Wima – Wireless information multimedia application.

Hôtel Hermitage
du 28 au 30 avril,
Cambio automatico.

Monte-Carlo Bay Hôtel
jusqu'au 29 avril,
Lucibello.

du 27 au 30 avril,
Retirement planning summit.

du 30 avril au 2 mai,
L'Oréal.

du 30 avril au 3 mai,
Generali insurance.

du 30 avril au 4 mai,
Mckinsey.

Hôtel Méridien
jusqu'au 25 avril,
Daimler Mercedes Canada.

Sports

Monte-Carlo Golf Club
le 27 avril
Les prix Mottet – Stableford.

le 4 mai,
Les prix Lecourt – Medal.

le 11 mai,
Coupe Repossi – Foursome Stableford.

Stade Louis II

le 26 avril, à 20 h,
Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco-Marseille.

le 10 mai, à 20 h,
Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco – Auxerre.

Monte-Carlo Country Club
jusqu'au 27 avril,
Masters Series Monte-Carlo.



INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES

GREFFE GENERAL

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Mlle Magali GHENASSIA, Juge Commissaire de la cessation des paiements de la société anonyme monégasque CEDIBAT, a prorogé jusqu'au 2 juin 2008 le délai imparti au syndic Christian BOISSON pour procéder à la vérification des créances de la cessation des paiements précitée.

Monaco, le 17 avril 2008.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a, avec toutes conséquences de droit,

Constaté l'état de cessation des paiements de la société anonyme monégasque ENERGEX, dont le siège social se trouve 57, rue Grimaldi à Monaco;

Fixé provisoirement la date de cette cessation des paiements au 1er décembre 2007;

Nommé Mlle Hedwige SOILEUX, Juge au siège, en qualité de Juge Commissaire;

Désigné M. Christian BOISSON, expert-comptable, en qualité de syndic;

Prononcé la liquidation des biens de la société ENERGEX;

Pour extrait conforme délivré en application de l'ar-

ticle 415 du Code de commerce;

Monaco, le 17 avril 2008.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Madame Brigitte GRINDA-GAMBARINI, Président du Tribunal, s'est désignée comme Juge Commissaire de la cessation des paiements de la S.C.S. DOMINICI & Cie, exerçant le commerce sous l'enseigne « Gentlemen's d'Oxford », 17, avenue des Spélugues à Monaco et de Brigitte DOMINICI, gérante commanditée, et a taxé les frais et honoraires revenant au syndic Jean-Paul SAMBA conformément à l'article 428 du Code de commerce.

Monaco, le 21 avril 2008.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Madame Stéphanie VIKSTRÖM, Juge Commissaire de la liquidation des biens de la S.A.M. MECO, dont le siège social se trouvait 11, boulevard du Jardin Exotique à Monaco, a taxé les frais et honoraires revenant au syndic Bettina RAGAZZONI dans la liquidation des biens susvisée conformément à l'article 428 du Code de commerce.

Monaco, le 21 avril 2008.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

Etude de M^e Paul-Louis AUREGLIA
Notaire
4, boulevard des Moulins – Monaco

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Première insertion

Suivant acte reçu par M^e AUREGLIA, notaire soussigné, le 20 décembre 2007 réitéré par acte du 9 avril 2008, Mme Marie-Thérèse BIAGINI, commerçante, demeurant à Monaco, 6, rue Plati a vendu à Madame Khadija CLARK née TAIBI, gouvernante, demeurant à Monaco, 24, boulevard Rainier III, le fonds de commerce de snack bar de grand luxe, exploité à Monaco, au rez-de-chaussée de l'immeuble «PARK PALACE», 27, avenue de la Costa, connu sous le nom de «LE CAPUCCINO».

Oppositions s'il y a lieu dans les dix jours de la deuxième insertion, en l'étude de M^e AUREGLIA.

Monaco, le 25 avril 2008.

Signé : P.-L. AUREGLIA.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Première insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 18 avril 2008,

M. Bernard BONIOL et Mme Dominique VERAN, son épouse, domiciliés «Le Westmacott», 8, rue Bellevue, à Monte-Carlo, ont cédé à la S.A.R.L. «ROS MONACO», au capital de quinze mille euros, avec siège social à Monaco, un fonds de commerce de vente au détail de tous objets et articles régionaux locaux etc... exploité 29, rue Comte Félix Gastaldi, à Monaco-Ville, connu sous le nom de «OMBRE ET SOLEIL».

L'entrée en jouissance a été fixée au 28 avril 2008.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 25 avril 2008.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

SOCIETE EN NOM COLLECTIF
«S.N.C. CAMOZZI & CAZAL»

Extrait publié en conformité des articles 45 et suivants du Code de commerce.

Suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 19 décembre 2008,

M. Alexandre CAMOZZI, agent immobilier, domicilié 6, Lacets Saint Léon à Monte-Carlo,

Et Mme Graziella CAZAL, née IMBRAGU-GLIO, secrétaire, domiciliée «Les Vallières Basses», 41, Chemin de la Coupière à Roquebrune-Cap-Martin (A-M).

Ont constitué entre eux une société en nom collectif ayant pour objet :

L'exploitation d'un fonds de commerce de :

- Transactions sur immeubles et fonds de commerce.

- Gestion immobilière, administration de biens immobiliers.

Et, généralement, toutes opérations commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rapporter directement à l'objet ci-dessus.

La raison et la signature sociales sont «S.N.C. CAMOZZI & CAZAL» et la dénomination commerciale est «BUREAU D'AFFAIRES IMMOBILIERES».

La durée de la société est de 50 années à compter du 19 mars 2008.

Son siège est fixé 11, boulevard Albert 1er à Monaco.

Le capital social, fixé à la somme de 156.250 €, est divisé en 100 parts d'intérêt de 1.562,50 € chacune de valeur nominale, appartenant :

- à M. CAMOZZI, à concurrence de 94 PARTS, numérotées de 1 à 94;

- et à Mme CAZAL, à concurrence de 6 PARTS, numérotées de 95 à 100.

La société est gérée et administrée par M. CAMOZZI et Mme CAZAL, pour une durée indéterminée, selon modalités prévues aux statuts sociaux.

En cas de décès de l'un des associés la société ne sera pas dissoute.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être affichée conformément à la loi, le 21 avril 2008.

Monaco, le 25 avril 2008.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

**SOCIETE EN NOM COLLECTIF
«S.N.C. CAMOZZI & CAZAL»**

APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Première insertion

Aux termes d'un acte en date du 19 décembre 2007, reçu par le notaire soussigné, contenant établissement des statuts de la société en nom collectif dénommée «S.N.C. CAMOZZI & CAZAL», M. Alexandre CAMOZZI, agent immobilier, domicilié 6, Lacets Saint Léon à Monte-Carlo,

a fait apport à ladite société du fonds de commerce de transactions sur immeubles et fonds de commerce, gestion immobilière, administration de biens immobiliers, qu'il exploite numéro 11, boulevard Albert 1^{er}, à Monaco.

Oppositions s'il y a lieu, au siège de la société, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 25 avril 2008.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE
«S.C.S. Alessandra
ACCATTATIS
CHALONS D'ORANGE & Cie»

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la «S.C.S. Alessandra ACCATTATIS CHALONS D'ORANGE & Cie» au capital de 10.000 €, en date du 28 janvier 2008, dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes du notaire soussigné, le 15 avril 2008,

il a été décidé la modification de l'article 2 (objet) savoir :

«ARTICLE 2
(Objet)»

La société a pour objet :

L'exploitation d'un fonds de commerce de «transactions sur immeubles et fonds de commerce, gestion immobilière et administration de biens immobiliers.

Et, généralement toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant à l'objet social ci-dessus.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 23 avril 2008.

Monaco, le 25 avril 2008.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

ERRATUM

A la publication des statuts de la «S.A.R.L. CD MARINE» au Journal de Monaco du 11 avril 2008, il fallait lire :

Siège : 17, boulevard de Suisse, à Monaco.

Le reste sans changement.

Monaco, le 25 avril 2008.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Rémy BRUGNETTI
Avocat-Défenseur près la Cour d'Appel de Monaco
2, boulevard d'Italie – Monaco

CESSION DE BAIL

Deuxième insertion

Au termes d'un acte sous seing privé en date du 10 avril 2008, la Société en Commandite Simple CASSIN ET CIE, au capital de 15.000 €, avec siège social au n° 38, boulevard des Moulins à Monaco, inscrite au Répertoire du Commerce et de l'Industrie de la Principauté de Monaco sous le numéro 02 S 04074, a cédé à Monsieur Patrick, Antoine CROVETTO, de nationalité moné-

gasque, Administrateur de sociétés, demeurant 60, boulevard d'Italie à Monaco;

Le droit au bail portant sur un magasin situé au rez-de-chaussée, de l'immeuble «PALAIS DE LA TERRASSE», numéro 36, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, portant le numéro 2 et également sur un local portant le numéro 35 à usage de dépôt ou réserve commerciale, situé dans l'immeuble dénommé «AMBASSADOR», numéro 38, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo; ledit local situé au premier étage inférieur dans le dégagement, à droite du palier de l'ascenseur, deuxième porte à gauche.

Oppositions s'il y a lieu en l'Etude de Maître Rémy BRUGNETTI, avocat-défenseur, 2, boulevard d'Italie, 98000 Monaco dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 25 avril 2008.

RESILIATION DE CONTRAT DE GERANCE

—
Deuxième insertion
—

La gérance libre consentie par Mme Emilienne GENIN, demeurant à Monaco 45, rue Grimaldi à M. Libertino MILIZIANO, demeurant à Monaco, 31, rue Basse du fonds de commerce comprenant l'activité de peinture, électricité, maçonnerie, menuiserie, plomberie, atelier de réparation électro-mécanique, achat/vente de machines d'occasion, installation, réparation, vente de climatiseur, exploité dans les locaux sis à Monaco 1, rue des Roses, sous l'enseigne commerciale de «E.G.D.» a été résiliée par anticipation à compter du 1^{er} mai 2008.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les délais de la loi.

Monaco, le 25 avril 2008.

TRANSFERT PARTIEL DE PORTEFEUILLE DE COURTAGE

—
Première insertion
—

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Monaco du 10 avril 2008,

La Société EURO-COURTAGE, S.A.M au capital de 367.200 € immatriculée au R.C.I. sous le numéro 98 S 03560, dont le siège social est sis à Monaco, 42, quai Jean- Charles REY.

A transféré à la S.A.M SUISSCOURTAGE, au capital de 304.000 €, immatriculée au R.C.I sous le numéro 89 S 02473, dont le siège social est à Monaco, 12, Quai Antoine 1^{er}, partie de son portefeuille de courtage.

Opposition s'il y a lieu dans les bureaux de Groupe Pastor, 27, avenue Princesse Grace à Monaco, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 25 avril 2008.

«ROS MONACO»

—
**CONSTITUTION DE SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE**
—

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Suivant acte passé sous seing privé, en date du 6 décembre 2007, enregistré le 17 décembre 2007 et délibération du 8 février 2008 enregistrée le 19 février 2008, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dénommée ROS MONACO, au capital social de 15.000 € divisé en 100 parts sociales de 150 € chacune, dont le siège social est au 29, rue Comte Félix de Gastaldi à Monaco-ville.

La société a pour objet :

- Exploitation d'un fonds de commerce de vente au détail de tous objets et articles régionaux, locaux, notamment tableaux, librairie, objets artisanaux, parfums textiles et bijouterie fantaisie, broderie mécanique.

- Et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales ou industrielles se rapportant directement à l'objet social ci-dessus ou susceptible d'en favoriser l'extension.

La durée de la société est fixée à 99 années à dater du jour de son immatriculation au Répertoire du Commerce et des Sociétés.

La société est gérée et administrée par Monsieur Rosario PARLASCINO domicilié à Marliana (PT), Via Petrolo N.12, Italie qui a la signature sociale et les pouvoirs tels que prévus aux statuts sociaux.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 18 avril 2008.

Monaco, le 25 avril 2008.

S.A.R.L. G.P. MONACO

CONSTITUTION DE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 20 décembre 2007, enregistrés à Monaco le 26 décembre 2007, F°/Bd 83 V, case 1, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dénommée G.P. MONACO, au capital de 15 000,00 €, ayant son siège social au 6, boulevard des Moulins à Monaco, et pour objet, tant à Monaco qu'à l'étranger :

- L'importation, l'exportation, l'achat, la vente et le négoce en gros et demi-gros ainsi que le courtage et l'intermédiation : de toutes fournitures de bureau, papier, carton et emballages; équipements et fourni-

tures électriques et électroniques de bureau et notamment, matériels d'éclairage, machines et matériels électriques, ordinateurs et systèmes de traitement de données, hardware et software destinés à l'industrie civile sans stockage sur place; matériels et équipements liés à l'imprimerie et au graphisme, et généralement, toutes les opérations financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus.

La durée de la société est de 99 années; elle est gérée et administrée par Madame GIANNA Roberta née GIUSTINIANI, le 07 septembre 1971 à MILAN (Italie), de nationalité italienne et demeurant à Monaco, 7, avenue Saint Laurent.

Un exemplaire enregistré dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché, conformément à la loi, le 16 avril 2008.

Monaco, le 25 avril 2008.

S.A.R.L. BEST MED

CONSTITUTION DE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 janvier 2008, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : «S.A.R.L. BEST MED»

Objet social :

«La société a pour objet, tant dans la Principauté de Monaco qu'à l'étranger :

- L'agence maritime;

- L'organisation d'activités de tourisme dites «Incentives», liées à des événements touristiques et professionnels de sociétés monégasques et étrangères, ainsi que de services d'accueil d'étrangers tels que les

croisiéristes, et toutes activités promotionnelles, publicitaires et de relations publiques s'y rattachant;

- Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant à l'objet ci-dessus.»

Siège social : 7, rue du Gabian à Monaco

Durée : 99 ans à compter de la date de son autorisation.

Gérant : M. Luigi RISSO, demeurant 31, avenue Princesse Grace à Monaco

Capital social : 15.000 euros divisé en 100 parts de 150 euros chacune.

Une expédition de l'acte précité a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 23 avril 2008.

Monaco, le 25 avril 2008.

S.C.S. TOURNIER GHEYSENS & Cie

au capital de 20.000 euros

Siège social : 4, rue Princesse Charlotte - Monaco

TRANSFORMATION EN SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 avril 2008, il a été procédé à la transformation de la «S.C.S. TOURNIER, GHEYSENS Cie» en Société à Responsabilité Limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 99 années à compter du 4 mars 1999;

Son siège demeure fixé 4, rue Princesse Caroline à Monaco.

La raison sociale est «SARL TOURNIER & PARTNERS» et les dénominations commerciales demeurent «MONTE-CARLO SPORT DEVELOPEMENT» et «MONTE-CARLO FOOTWEAR».

Le capital social, fixé à 20.000 euros est divisé en 100 parts de 200 euros chacune de valeur nominale.

Les co-gérants demeurent Monsieur Jean-Paul TOURNIER demeurant à Monaco, 18, rue Grimaldi et Monsieur Francis GHEYSENS, demeurant à Rexpoede (59122 - France), 8, route d'Ypres.

Un exemplaire dudit acte et des statuts mis à jour au 8 avril 2008 a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 24 avril 2008.

Monaco, le 25 avril 2008.

S.A.R.L. AMS

au capital de 20.000 euros

Siège social : 20, boulevard Princesse Charlotte
Monaco

MODIFICATION AUX STATUTS

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Suivant divers actes sous seing privé, les statuts de la S.A.R.L. AMS ont été modifiés comme suit :

Nouveau capital social : 100.000 euros

Nouvel objet social :

« La société a pour objet :

- L'organisation administrative, technique et sportive de toutes compétitions sportives, exclusivement en dehors de la Principauté de Monaco;

- L'achat, la concession, la vente et la gestion de marques, de droits d'image et de sponsoring, et de tous droits de propriété intellectuelle dans le domaine des sports, à travers tous medias radiophoniques, audiovisuels, téléphoniques, internet ou tous autres moyens de communication;

- Toutes opérations de commission, de courtage et de représentation, relatives à la gestion de la carrière et de l'image de sportifs, ou concernant l'achat et la vente d'espaces publicitaires, dans le domaine des compétitions de sports, à l'exclusion de l'activité d'agent de joueurs de football professionnel titulaire d'une licence délivrée par une Association Nationale;

- Toutes études et analyses se rattachant aux activités ci-dessus.

-Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet social ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement.»

Nouveau Gérant : Monsieur Angelo CODIGNONI, demeurant à Monaco, 2, avenue des Citronniers, aux lieu et place de Madame Monica BREGOLI.

Une expédition des actes précités a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 22 avril 2008.

Monaco, le 25 avril 2008.

S.C.S LOPEZ & CIE

au capital de 15.000 euros
Siège social : 11, rue du Portier - Monaco

CESSION DE PART MODIFICATION AUX STATUTS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 février 2008 enregistré le 8 février 2008, folio 104V, case 3.

Monsieur Jean-François LOPEZ associé unique commandité a cédé à un nouvel associé commanditaire, une part sociale sur les 150 parts de 100 euros chacune de valeur nominale, lui appartenant dans le capital de la S.C.S. LOPEZ & Cie, au capital de 15.000 euros.

A la suite de ladite cession, la société continue d'exister avec Monsieur Jean-François LOPEZ, demeurant à Monaco, 15, boulevard Louis II, propriétaire de 149 parts sociales, numérotées de 1 à 149, en qualité d'associé commanditaire, propriétaire d'une part numéro 150.

La société demeure gérée par Monsieur Jean-François LOPEZ.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Un original de cet acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché, conformément à la loi, le 24 avril 2008.

Monaco, le 25 avril 2008.

«SCS SPINELLI DONATI, TAVIANI & CIE»

Société en Commandite Simple
au capital de 15.000 euros
Siège social : «Le Michelangelo», 7, avenue des
Papalins - Monaco

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 mars 2008, les associés de la Société en Commandite Simple «SCS SPINELLI DONATI, TAVIANI & CIE» ont décidé de modifier la dénomination sociale qui devient «SCS VICTORIA MARITIME CONSULTING & CIE», la dénomina-

tion commerciale restant «VICTORIA MARITIME SERVICES».

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 18 avril 2008.

Monaco, le 25 avril 2008.

S.A.R.L. NATUREBIO

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 40.000 euros

Siège social : 1, avenue Henry Dunant - Monaco

NOMINATION D'UN COGERANT

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 novembre 2007 enregistré le 28 novembre 2007 folio/Bd 68R case 1, ayant obtenu autorisation du Conseil de Gouvernement en date du 29 février 2008.

Monsieur Bernard MEOLA, a été nommé à la fonction cogérant de la Société à Responsabilité Limitée «NATUREBIO» pour une durée indéterminée.

La cogérance de la société est attribuée à M. Bernard MEOLA, avec les pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux statuts.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 16 avril 2008.

Monaco, le 25 avril 2008.

TRUSTCHIP

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15 000.00 euros

Siège social : Le Continental - Place des Moulins
Monaco

NOMINATION D'UN COGERANT

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 22 février 2008, enregistré à Monaco le 25 mars 2008, folio 190R, case 2, il a été procédé à la nomination de Monsieur Gilles SAULNERON aux fonctions de cogérant.

Un exemplaire de l'acte susmentionné a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 18 avril 2008.

Monaco, le 25 avril 2008.

«ALBATECH MONACO»

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 50.000 euros

Siège social : 27, boulevard d'Italie - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 22 février 2008, enregistrée à Monaco le 26 février 2008.

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée «ALBATECH MONACO» ont décidé de transférer le siège social du 27, boulevard d'Italie au 3, rue Princesse Antoinette à Monaco.

Un exemplaire a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 21 mars 2008.

Monaco, le avril 2008.

S.C.S. PINL, DOKKEN ET CIE

Société en Commandite Simple

au capital de 20.000 euros

Siège social : 7/9, avenue de Grande Bretagne
Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12 mars 2008, la Société en Commandite Simple PINL, DOKKEN ET CIE sis 7/9, avenue de Grande Bretagne - Monaco a transféré son siège social au Beau Rivage, 9 avenue d'Ostende - Monaco.

Un exemplaire du procès verbal a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 16 avril 2008.

Monaco, le 25 avril 2008.

AUTORE MONACO

Société Anonyme Monégasque

au capital de 300.000 euros

Siège social : 11, boulevard Albert 1^{er} - Monaco

AVIS

Les actionnaires de la S.A.M. AUTORE MONACO réunis en assemblée générale extraordinaire le 21 décembre 2007, ont décidé, conformément à l'article 20 des statuts, la poursuite de l'activité de la société malgré la perte de plus des trois quarts du capital social.

Le Conseil d'Administration.

RADIO MONTE-CARLO NETWORK

Société Anonyme Monégasque

au capital de 1.216.000 euros

Siège social : 8, quai Antoine 1^{er} - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil d'Administration de la Société Anonyme Monégasque dénommée «RADIO MONTE-CARLO NETWORK», réuni le 15 avril 2008, a décidé de convoquer les actionnaires de la société, en assemblée générale extraordinaire, le 16 mai 2008 à 11 heures, en l'Etude de Maître Henry REY, Notaire à Monaco, 2, rue Colonel Bellando de Castro, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de réduction et d'augmentation du capital social.

- Modification de l'article 5 des statuts (capital social).

- Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil d'Administration.

S.A.M. COTEBA MONACO

Société Anonyme Monégasque

au capital de 160.000 euros

Siège social : 17, boulevard de Suisse - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social de la société, 17, boulevard de Suisse à Monaco, le 16 mai 2008 à 17 heures, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice social clos le 31 décembre 2007 et rapport des commissaires aux comptes sur le même exercice ;

- Approbation des comptes et affectation des résultats ;

- Quitus à donner aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé ;

- Approbation des opérations visées par l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 et autorisation à donner aux administrateurs en conformité dudit article ;

- Fixation des honoraires des commissaires aux comptes ;

- Questions diverses ;

- Pouvoirs pour l'exécution des présentes.

Le Conseil d'Administration.

«AGEDI»

Agence Européenne de Diffusion Immobilière

Société Anonyme Monégasque

au capital de 1.500.000 euros

Siège social : 9, boulevard des Moulins

Monte-Carlo

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la Société Anonyme Monégasque dénommée «Agence Européenne de Diffusion Immobilière», en abrégé «AGEDI», au capital de 1.500.000 euro, dont le siège social est 9, boulevard des Moulins à Monte-Carlo, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 16 mai à 11 heures, au Cabinet ALLEANCE AUDIT, 7, rue de l'Industrie à Monaco, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

- Lecture des rapports respectifs du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes.

- Approbation des comptes, affectation des résultats, quitus aux administrateurs.

- Quitus à donner à un administrateur démissionnaire.

- Fixation des honoraires des commissaires aux comptes.

- Nomination d'un administrateur

- Nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 2008, 2009 et 2010

- Renouvellement de l'autorisation prévue à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895.

- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

S.A.M. MEDIADEM

Société Anonyme Monégasque

au capital de 801.000 euros

Siège social : Le Continental - Place des Moulins
Monaco**AVIS DE CONVOCATION**

Les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée «MEDIADEM», sont convoqués en assemblée générale annuelle le 14 mai 2008 à 8 h 30, au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les résultats de l'exercice social clos le 31 décembre 2007;

- Approbation des comptes et affectation du résultat;

- Quitus à donner aux administrateurs en fonction;

- Révocation d'un administrateur;

- Autorisation à donner aux administrateurs en conformité de l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895;

- Fixation des honoraires des commissaires aux comptes.

Monaco, le 25 avril 2008.

Le Conseil d'Administration.

**S.A.M. «SOCIETE IMMOBILIERE
LA FOURMI»**

Société Anonyme Monégasque

au capital de 150.000 euros

Siège social : 11, boulevard Albert 1^{er} - Monaco**AVIS DE CONVOCATION**

Les actionnaires de la S.A.M. «SOCIETE IMMOBILIERE LA FOURMI» sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, au 2, rue de la Lujerneta à Monaco le 14 mai 2008 à 14 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société pendant l'exercice;

- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes dudit exercice;

- Lecture du Bilan et du compte de Pertes et Profits établis au 31 décembre 2007. Approbation de ces comptes et quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion;

- Affectation des résultats;

- Approbation du montant des honoraires alloués aux commissaires aux comptes;

- Approbation des opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895;

- Autorisation à donner aux administrateurs conformément aux dispositions de l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895;

- Renouvellement du mandat d'un administrateur;

- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes;

- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

S.A.M. FININFO MONACO

Société Anonyme Monégasque

au capital de 150.000 euros

Siège social : 6, avenue des Citronniers - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social de la société, 6, avenue des Citronniers à Monaco, le 15 mai 2008 à 14 heures 30, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice social clos le 31 décembre 2007;

- Rapports des commissaires aux comptes sur le même exercice;

- Approbation des comptes annuels;

- Quitus à donner aux administrateurs en fonction;

- Quitus à donner à des administrateurs démissionnaires;

- Affectation des résultats;

- Approbation des opérations visées par l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 et autorisation à donner aux Administrateurs en conformité dudit article;

- Fixation des honoraires des commissaires aux comptes et nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 2008, 2009 et 2010;

- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

ASSOCIATIONS**CLUB INTERNATIONAL
DES CHIENS D'AVEUGLES
DE MONACO
CICAM****TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Nouveau siège social : 1, rue des Genêts – Monaco.

Monaco, le 25 avril 2008.

ASSOCIATION «GEMPLUC»**TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Nouveau siège social : LE GEMPLUC – 15, avenue de Grande-Bretagne – Monaco

Monaco, le 25 avril 2008.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES
VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 17 avril 2008
Azur Sécurité - Part C	18.10.1988	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	7.381,50 EUR
Azur Sécurité - Part D	18.10.1988	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	5.402,44 EUR
Monaco valeurs	30.01.1989	Somoval S.A.M.	Société Générale	383,48 EUR
Americazur	06.01.1990	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	19.320,15 USD
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	270,96 EUR
Monaco Plus-Value	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	1.765,90 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.565,29 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.977,35 USD
Monaco Court Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.706,22 EUR
J. Safra Court Terme	27.02.1996	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	1.039,02 EUR
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 15	27.02.1996	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	2.038,22 EUR
Capital Obligations Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	3.788,90 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	2.047,44 EUR
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 30	30.10.1997	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	3.014,65 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.303,69 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.208,30 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.223,11 EUR
Monaction International	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	870,56 USD
Monaco Euro Actions	30.07.1998	Somoval S.A.M.	Société Générale	1.683,25 EUR
J. Safra Monaco Actions	25.09.1998	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	3.609,03 EUR
CFM Court Terme Dollar	31.05.1999	B.P.G.M.	C.F.M.	1.306,82 USD
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 50	29.06.1999	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	2.587,43 EUR
J. Safra Trésorerie Plus	15.12.1999	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	1.197,78 EUR
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestion FCP	C.F.M.	1.099,22 EUR
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestion FCP	C.F.M.	1.150,21 EUR
Capital Obligations Internationales	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.605,08 USD
Capital Croissance Internationale	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.218,08 USD
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.046,79 EUR
Capital Long terme	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.190,23 EUR
Monaco Globe Spécialisation				
Compartiment Monaco Santé	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	1.490,78 EUR
Compartiment Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	377,29 USD
Compartiment Sport Bond Fund	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	570,94 USD
Compartiment Monaco GF Bonds EURO	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.020,26 EUR
Compartiment Monaco GF Bonds US DOLLAR	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.102,55 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	11.368,44 EUR
CFM Actions Multigestion	10.03.2005	Monaco Gestion FCP	C.F.M.	1.161,65 EUR
Monaco Trésorerie	03.08.2005	C.M.G.	C.M.B.	2.729,99 EUR
Monaco Court Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.442,70 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.022,37 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.016,49 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.472,16 USD
Monaco Total Return Euro	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	957,28 EUR
Monaco Total Return USD	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	963,99 USD

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 17 avril 2008
Monaco Environnement Développement durable	06.12.2002	Monaco Gestion FCP.	C.F.M.	1.391,21 EUR
CFM Environnement Développement durable	14.01.2003	Monaco Gestion FCP.	C.F.M.	1.412,45 EUR
Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 22 avril 2008
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.685,25 EUR
Fonds Paribas Monaco Obli Euro	17.12.2001	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	463,82 EUR
Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 29 février 2008
Monaco Court Terme Alternatif	07.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	10.258,61 EUR

Le Gérant du Journal : Robert Colle

0411 B 07809

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Monsieur Sébastien BIANCHERI, Juge Commissaire de la cessation des paiements de la société en commandite simple RAMY & Cie et de son associée commanditée gérante Raja RAMY, a prorogé jusqu'au 31 octobre 2008 le délai imparti au syndic Christian BOISSON pour procéder à la vérification des créances de la cessation des paiements précitée.

Monaco, le 22 avril 2008.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Mademoiselle Magali GHENASSIA, Juge au Tribunal de Première Instance, Juge Commissaire de la liquidation des biens de la société en commandite simple L MARTIN & Cie, exerçant le commerce sous l'enseigne «G 22» et de Lilian MARTIN, associé commandité gérant, a autorisé le syndic Christian BOISSON à céder de gré à gré à Jean-François BARMONT et Agnès BARMONT née CHUZEVILLE le bien immobilier sis «Les Balcons de la soie», 7 et 9, rue Rosset et 50, rue de la Cuire à Lyon (4ème), composé d'un appartement type T2, une cave et un garage, pour un prix de 166.500 euros tous frais inclus soit un prix net vendeur de 158.000 euros, et selon les termes et conditions prévues à la promesse de vente signée le 2 avril 2008 à Lyon, sous réserve de l'homologation ultérieure de ladite cession par le Tribunal.

Monaco, le 22 avril 2008.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Mlle Hedwige SOILEUX, Juge au Tribunal de Première Instance, Juge Commissaire de la liquidation des biens de M. Michel PEYRET, a arrêté l'état des créances à la somme de UN MILLION SEPT CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE CENT TRENTE DEUX EUROS ET DIX CENTIMES (1.799.132,10 euros).

Monaco, le 22 avril 2008.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Mlle Hedwige SOILEUX, Juge au Tribunal de Première Instance, Juge Commissaire de la liquidation des biens de M. Jean-Louis PEYRET, a arrêté l'état des créances à la somme de UN MILLION HUIT CENT DIX NEUF MILLE CENT TRENTE DEUX EUROS ET DIX CENTIMES (1.819.132,10 euros).

Monaco, le 22 avril 2008.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Monsieur Florestan BELLINZONA, Juge au Tribunal, Juge-Commissaire de la cessation des paiements de la société en nom collectif G. DENIS & F. DENIS, ayant exercé le commerce sous l'enseigne «GEFRA» et de Gérard DENIS, a prorogé jusqu'au 20 octobre 2008 le délai imparti au syndic Bettina RAGAZZONI pour procéder à la vérification des créances de la cessation des paiements précitée.

Monaco, le 21 avril 2008.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.